



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2022

Date de convocation : 01/02/2022

Date d'affichage : 01/02/2022

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le sept février, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 2 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. De CHAMPS Hubert, M. DAGUY Maxence

Etaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), Mme BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 13 décembre 2021.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. de CHAMPS Hubert a été élu secrétaire de séance.

M. GUIGNARD propose de retirer de l'ordre du jour la délibération portant sur la modification du règlement d'utilisation des salles communales ; cette délibération sera reportée ultérieurement.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2022-02-001

4.2. Fonction publique - personnels contractuels

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent d'adjoint technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois allant du 15 avril 2022 au 15 octobre 2022

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DCM 2022-02-002

9.1. Autres domaines de compétences des communes

Adressage de la commune - création et changement de noms de voies communales

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS.

Monsieur le Maire ajoute que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100 % des foyers.

Il précise que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la création et le changement de nom de certaines voies communales
- **ADOpte** les dénominations des voies communales indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire précise que trois réunions d'information sur l'adressage seront organisées auprès de la population d'ici la fin du 1^{er} semestre 2022 ; elles concerneront tous les Chapelons et seront planifiées par secteur (Est - Bourg - Ouest)

COMMUNE de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37140)

CRÉATIONS ET CHANGEMENTS DE NOMS DE VOIES COMMUNALES

ANCIENNE VOIE	NOUVELLE VOIE	DE	JUSQU' À	OBSERVATIONS
Les Ravelonnes (voie Ouest)	Rue des Ravelonnes	RD 952 vers le Nord	intersection avec la rue d'Ingrandes	
Les Ravelonnes (voie Est)	Rue de l'Ardoise	Est vers Ouest	intersection avec la rue des Ravelonnes	
Les Ravelonnes (chemin au nord)	Rue des Poiriers	Intersection rue de l'Ardoise avec la rue des Ravelonnes		Voie perpendiculaire à la RD 952
Allée des Trois Volets	Rue des Boires	Voie parallèle à la RD 952		Dans son intégralité
Les Trois Volets	Rue de Tours	De la rue des Ravelonnes vers l'Ouest		Voie située le long de la RD 952
Rue des Fosses Mercier	Rue des Pelgeots	Rue Paitrée	Rue des Rochereaux	Voie au Nord parallèle à la RD 952
Rue Paitrée	Chemin Paitrée	Rue Paitrée	Vers l'Ouest	Voie située le long de la RD 952
Rue Paitrée	Rue des Pelgeots	Rue Paitrée	Rue des Fosses Mercier	Voie située au Nord parallèle à la RD 952
Rue de Beaulieu	Rue des Épis	Rue des Rochereaux	Rue de Beaulieu	Voie située au nord parallèle à la RD 952
Rue de Beaulieu	Rue des Sables	Rue de Beaulieu	Rue Malesse	Voie située au sud le long de la voie ferrée

ANCIENNE VOIE	NOUVELLE VOIE	DE	JUSQU' À	OBSERVATIONS
Les Champéroux	Rue des Champs Palis	Rue des Gravets	Rue des Champs Jouants	
Les Champéroux	Impasse des Acacias	Rue des Champéroux	Vers le Sud	Voie perpendiculaire à la rue des Champéroux
Les Champéroux	Rue des Champéroux			Dans son intégralité
Port Boulet	Rue de Saumur			Voie située le long de la RD 952
Allée de la Grand'Maison	Impasse des Hirondelles			Dans son intégralité
Rue de la Grand'Maison	Chemin de Bondésir			Voie située le long de la RD 952
Sans nom	Rue des Chiendents	Rue des Fresnes	Rue Tascher	
Allée de la Jacquelinère	Rue du Chemin de Fer	Rue des Fresnes	Allée de la Jacquelinère	Le long de la voie ferrée (au Sud)
Rue de la Jacquelinère	Rue des Fresnes	Rue des Fresnes	Allée de la Jacquelinère	Voie parallèle à la RD 952
Chemin de la Jacquelinère	Rue des Prés	Rue de la Croix de l'Hermitte	Impasse du Bois	Le long de la voie ferrée (au Nord)
Chemin de la Jacquelinère	Impasse des Peupliers	Voie perpendiculaire à la rue des Prés et à la RD 952		
Chemin de la Jacquelinère	Impasse du Bois	Voie parallèle à la voie ferrée (au Nord)		

ANCIENNE VOIE	NOUVELLE VOIE	DE	JUSQU' À	OBSERVATIONS
Rue de la Corne de Cerf (Nord)	Rue des Champs Vinet	Rue de Beaulieu	Rue des Bruns	Voie parallèle à la RD 952 au nord de la voie ferrée
Rue de la Corne de Cerf voie Est	Rue des Biches	RD 952	Vers le Nord	Voie perpendiculaire à la RD 952
Rue de la Corne de Cerf voie centrale	Rue des Faons	RD952	Vers le Nord	Voie perpendiculaire à la RD 952
Rue Malesse	Rue des Champs Vinet	Rue Malesse	Rue des Bruns	Voie parallèle à la RD 952 au sud de la voie ferrée
Rue Malesse	Rue de la Manselière	Rue Malesse	Rue des Bruns	Voie parallèle à la RD 952 et au sud de la voie ferrée
Rue des Bruns	Rue des Champs Vinet	Rue de Beaulieu	Rue des Bruns	Voie parallèle à la RD 952 située au nord de la voie ferrée
Rue de Tours	Chemin du Batardeau	Entre la rue Malesse et la rue Billard		
Rue de Tours	Impasse du Port Geniève	Entre l'impasse de la Morinière et la rue des Bruns		Voie perpendiculaire à la RD 952
Rue de Tours	Impasse de la Morinière	A l'Est de la rue de la Petite Allée		
Rue des Garennes	Rue de la Petite Allée	Rue des Garennes	Rue des Déportés	Voie située au nord
Rue des Graves	Impasse du Jardin	Rue du Docteur Verneau	Vers la rue des Montis	Voie parallèle à la voie ferrée

ANCIENNE VOIE	NOUVELLE VOIE	DE	JUSQU' À	OBSERVATIONS
Rue des Déportés	Place de la Gare	Rue du Docteur Verneau	Gare	Ouest
Rue des Déportés	Allée des Associations	Salle de musique	Ateliers municipaux	Est
Rue de la Petite Motte (Nord)	Rue des Gravets	Rue Brûlée (Nord)	Rue du Port	
Allée du Lane	Impasse du Ruisseau			Dans son intégralité
Rue de la Périchette	Impasse de la Périchette	Rue de la Périchette	Vers l'Ouest	Voie située le long de la RD 952
Rue du Champ de tour	Rue de la Martinière			Dans son intégralité
La Martinière	Rue de la Martinière			Dans son intégralité
Le Port d'Ablevois	Rue d'Ablevois	RD 952	Rue des Foudreaux	Voie perpendiculaire à la RD 952
Le Port d'Ablevois	Rue de Saumur	Le long de la RD 952		
Les Champs Boureaux	Rue des Foudreaux	Rue du Port	Rue Tascher	
Le Porteau (Ouest)	Rue du Porteau	RD 952	Rue des Foudreaux	
Le Porteau (Est)	Impasse des Buteaux	De la RD 952 vers le Nord		

ANCIENNE VOIE	NOUVELLE VOIE	DE	JUSQU' À	OBSERVATIONS
Rue Tascher	Rue de Saumur	Rue du Porteau	Rue Tascher	Le long de la RD 952
Rue du Port	Chemin de la Gardière	A l'Ouest de la rue du Port – le long de la voie ferrée (Sud)		
Rue du Port	Rue des Sablons	Ouest rue du Port	Au Nord de la voie ferrée	Voie parallèle à la RD 952
Rue des Gravets	Impasse des Basses Terres	De la rue de la Croix Rouge vers l'Ouest		
Rue des Gravets	Impasse de la Chabottrie	Rue des Gravets	Vers le Sud	Voie perpendiculaire à la rue des Gravets
La Planche du Port	Rue du Port			
Les Ouches	Impasse des Sables d'Or	Rue des Ouches	Vers le Sud-Ouest	Voie située à l'Ouest de la rue des Ouches
Les Ouches	Impasse des Saules	Rue des Ouches	Vers le Sud-Ouest	Voie située à l'Est de la rue des Ouches
Les Moulins à Vent	Impasse des Moulins à Vent	Rue des Gravets	Vers le Nord	Dans son intégralité
Rue des Parfaits	Impasse des Noues	Rue des Parfaits	Vers l'Est	Dans son intégralité
Les Champéroux	Rue des Champs Jouants	Après l'intersection de la rue des Champs Jouants avec la rue des Champéroux vers le Nord		

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commission communale

➤ Monsieur PETIBON donne lecture du compte-rendu de la commission voirie du 20 janvier portant sur le programme 2022 ; seront examinés par la commission les projets de travaux d'enrobé rue de la Croix Rouge (RD 952 à la voie ferrée) et rue de la Corne de Cerf et de bi-couche dans le secteur des Ravelonnes et de l'Ardoise ; des devis de terrassement ont été sollicités pour un projet de parking pour voitures et aire de camping-cars (projet acquisition parcelle en cours de réflexion - demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police à adresser au Conseil Départemental avant le 8 mars) ;

Réunions diverses

➤ Monsieur de CHAMPS donne lecture du compte-rendu du Comité Syndical du SMIPE du 13 décembre portant sur l'augmentation des tarifs pour les professionnels ; il rappelle que la visite du centre de tri situé à Saint-Barthélémy-d'Anjou aura lieu le 25 février ; il est à noter que le SMIPE encourage vivement les administrés à s'équiper de composteurs au sein de leur foyer (pour toute demande, contacter le SMIPE au 02.47.97.89.75)

➤ Monsieur GUIGNARD donne le compte-rendu de la CLI CNPE du 11 janvier ; une révision décennale de l'unité B1 aura lieu début 2023 (des précisions sont apportées dans la NR du 7 février)

➤ Monsieur GUIGNARD informe les élus que la commission géographique Touraine Authion participe aux actions du SMBAA sur les bassins versants du Changeon, du Lane et du Lathan ; la réunion du 14 janvier portait sur les actions 2021 (travaux réalisés sur le Changeon) et sur le programme d'actions pour 2022

➤ Monsieur GUIGNARD informe les élus que deux demi-échangeurs A85 pourront voir le jour sur l'A85 à hauteur de Restigné et de Langeais. Leur mise en service est prévue en 2026. Une réunion informelle aura lieu le mardi 8 mars à partir de 14 heures salle de la mairie ; la population qui le souhaite pourra collecter des informations sur ces 2 demi-diffuseurs.

➤ Mme MUREAU informe que le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) réuni le 27 janvier portait sur la présentation du contexte, les points d'avancement du dossier de candidature et la définition du programme d'action ; le compte-rendu est disponible en mairie

➤ La dernière assemblée générale du Petit Plus a montré un bilan positif grâce en partie à toutes les actions menées en 2021 (Banque Alimentaire, Bourse aux jouets, atelier couture)

➤ Une réunion avec ENEDIS a eu lieu afin d'apporter toutes les précisions sur les prochains travaux qui seront réalisés sur la moyenne tension sur une partie de la commune

➤ M. PETIBON donne lecture du compte-rendu du Comité Syndical du SIEIL 37 en date du 3 février ; les aides attribuées pour des travaux d'isolation des bâtiments sont reconduites en 2022 ; l'abonnement mensuel au contrat modulo (recharges véhicules électriques) passe de 64 € à 71 € en 2022 mais avec une augmentation de la puissance qui passe de 18 kva à 36 kva

CCTOVAL

- Monsieur GUIGNARD donne lecture du compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 décembre ; un groupement de commandes a été lancé pour l'entretien des digues de la Loire (compétence CCTOVAL à partir de 2024) ; point sur des ajustements budgétaires - fixation des tarifs eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2022 - tarifs 2022 du Relais SEPIA situé à Savigné-sur-Lathan
- Mme MUREAU informe les élus que le Contrat Local de Santé 2 portant en partie sur le "Bien Vieillir" prévoit le renforcement du maintien des personnes au domicile ; une importance est donnée également à la présence des aidants ;
Elle informe les élus que la dernière permanence des vaccinations aura lieu le 25 février à Beaumont-en-Véron (pour les adultes) et le 9 mars (pour les enfants) ; le centre de vaccination de Neuillé-Pont-Pierre fermera ses portes le 13 février ; une réouverture de ces deux centres sera peut-être programmée à l'automne
- Monsieur GUIGNARD informe les élus qu'une réunion de concertation a eu lieu à Bourgueil préalablement à une réflexion à mener sur la mutualisation des matériels à l'usage des services techniques ; il s'agira également de réfléchir sur une mutualisation des personnels, plus particulièrement sur la mutualisation d'une police municipale au sein des communes
- M. GUIGNARD donne le compte-rendu de la commission développement économique (24/01) - point sur les 5 commerces existants sur le territoire de la CCTOVAL - recrutement d'une animatrice - pas d'extension possible de la zone artisanale BENAIS-RESTIGNÉ ; projet de mise en place du "shopping Touraine" courant mai (produits locaux - circuits courts)

Informations diverses

- M. LEPILLIEZ informe les élus de l'état d'avancement des travaux de la salle Pierre Desproges (les travaux isolation, faux plafonds et électricité seront terminés semaine 6 ; fin des travaux de géothermie semaine 7) ; le passage de la commission de sécurité aura lieu le 10 février ; les peintures seront réalisées ensuite
- M. GUIGNARD informe les élus que le cabinet de recrutement Dias & Associés dispose de trois profils de professionnels de la santé disponibles rapidement. Le Conseil Municipal est tout à fait favorable à l'éventuelle installation d'un médecin généraliste et d'un orthophoniste sur la commune. M. GUIGNARD propose de contacter ce cabinet afin d'avoir plus d'informations préalablement à toutes décisions.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 23H.*

 Le Maire,
Paul GUIGNARD

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
LUNDI 7 Mars 2022 à 20H30**